

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article2852>

Au journal officiel du 11 décembre 2011

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: dimanche 11 décembre 2011

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Procédure d'ouverture d'un compte de dépôt par le mandataire d'un candidat à une élection. / Recouvrement de la redevance pour pollution de l'eau par les activités d'élevage / Programme de réduction de la consommation énergétique des ménages les plus défavorisés / Agence française de l'adoption / Pre-plaintes en ligne / Modification de certains seuils du code des marchés publics

[1]

Élection

– Décret n° 2011-1854 du 9 décembre 2011 relatif au [droit au compte institué par l'article L. 52-6 du code électoral](#) NOR : EFIT1120036D

[2]

– Arrêté du 9 décembre 2011 pris pour [l'application de l'article R. 39-7 du code électoral](#) NOR : EFIT1113104A

Environnement

– Décret n° 2011-1852 du 9 décembre 2011 désignant [l'agence de l'eau chargée de l'établissement du titre de recettes et du recouvrement de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique par les activités d'élevage](#) NOR : DEVL1129978D

[3]

– Arrêté du 25 novembre 2011 portant [validation d'un programme de réduction de la consommation énergétique des ménages les plus défavorisés dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie](#) NOR : DEVR1132132A

État civil et citoyenneté

– Arrêté du 6 décembre 2011 portant [approbation de la reconduction de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public dénommé « Agence française de l'adoption »](#) NOR : SCSA1130418A

Justice

– Arrêté du 30 novembre 2011 portant [autorisation d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « pré-plainte en ligne »](#) NOR : IOCC1130765A

– Délibération n° 2011-333 du 25 octobre 2011 portant [avis sur un projet d'arrêté portant autorisation d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « pré-plainte en ligne »](#) NOR : CNIX1133393X

Marchés publics et contrats

– Décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains [seuils du code des marchés publics](#) NOR : EFIM1128735D

[4]

[L'intégralité du JORF n°0287 du 11 décembre 2011](#)



[1] Photo : © Kret

[2] Le texte prévoit que le mandataire financier du candidat à une élection qui se voit opposer un refus d'ouverture de compte par l'établissement bancaire qu'il a choisi peut saisir la Banque de France. Celle-ci, après que le mandataire financier lui a transmis les documents requis, désigne alors, en tenant compte des souhaits du mandataire financier et des parts de marché des établissements bancaires, l'établissement qui sera tenu de lui ouvrir un compte.

[3] Le décret désigne l'Agence de l'eau Loire-Bretagne comme responsable, sur l'ensemble du territoire métropolitain, de l'établissement du titre de recettes et du recouvrement de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique par les activités d'élevage.

[4] le décret modifie le code des marchés publics. Il relève le seuil de dispense de procédure à 15 000 euros HT, tout en garantissant, en dessous de ce seuil, le respect par l'acheteur public des principes fondamentaux de la commande publique. Il met en cohérence les autres dispositions comportant également des seuils (seuil au-delà duquel un contrat revêt obligatoirement la forme écrite, seuil de publicité et seuil de notification du contrat).